

## **REGLEMENT DU JEU « CATIMINI & SES AMIS »**

### **ARTICLE 1 : Société Organisatrice**

La société « CATIMINI », SAS au capital de 5 000 000,00€, dont le siège social est situé 162 boulevard de Fourmies, BP 615, 59061 Roubaix Cedex 1 - France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 824 296 990, ci-après dénommée la « Société Organisatrice » organise un **jeu gratuit sans obligation d'achat** intitulé « CATIMINI & SES AMIS », ci-après dénommé le « Jeu » du 28 au 29 octobre 2022 inclus.

### **ARTICLE 2 : Accès au Jeu**

Ce Jeu est accessible dans les boutiques Catimini, via un QR Code du 28/10 au 29/10/2022 inclus, de 10h à 19h.

Il est expressément rappelé ici que la participation au Jeu n'est conditionnée à aucune obligation d'achat.

### **ARTICLE 3 : Inscription et participation au Jeu**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique résidant en France Métropolitaine à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu de même que les membres de leur famille vivant à la même adresse. Il s'agit notamment du personnel de la Société Organisatrice et des membres des sociétés éventuellement partenaires de l'opération.

Tout participant âgé de moins de 18 ans, doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant mineur en l'absence de justification de cette autorisation.

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

#### Toute participation devra être loyale :

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

Si les renseignements fournis par un participant étaient incomplets ou si les critères exigés par la Société Organisatrice n'étaient pas strictement respectés, son inscription ne serait pas prise en compte et la Société Organisatrice se réserverait la faculté d'écarter de plein droit sa participation.

Il en serait de même en cas de tricherie avérée ou de fraude. Sera notamment considérée comme fraude, le fait pour une personne de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des

prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant devant s'inscrire au Jeu sous son propre et unique nom.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du Jeu ou encore qui viole les règles officielles du Jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent Jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu, la Société Organisatrice se réserverait alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

Par ailleurs, dans un souci d'adaptation, la Société Organisatrice se réserve la faculté de modifier le règlement du Jeu.

Toute modification du présent règlement donnera lieu à un nouveau dépôt en **l'étude SELARL GOBERT PLASSY-SZYPULA ET ASSOCIES, Commissaires de justice à Roubaix 26 avenue Gustave Delory**, et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

#### **ARTICLE 4 : Principe du jeu**

Dans le cadre de l'arrivée d'Absorba, Chipie et Lili Gaufrette dans certaines boutiques Catimini, un jeu concours est organisé en magasin les 28 et 29 octobre 2022. Pour participer à ce concours, les clients doivent scanner un QR Code apposé au niveau des caisses dans tous les magasins Catimini. Grâce à ce QR Code, les participants accèdent à un formulaire et répondent à quelques questions auxquelles il faudra avoir la bonne réponse, puis valident leur participation. Les 10 gagnant(e)s seront tirés au sort la semaine suivant le jeu concours, et seront contactés par mail pour recevoir leur carte cadeau de 100€.

#### **ARTICLE 5 : Dotations**

10 cartes cadeaux d'un montant unitaire de 100€.

La valeur totale des lots est de 1000 euros.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier la nature des gains. Ces modifications sont opposables à compter de leurs mises en ligne.

L'achat d'une carte cadeau physique IDKIDS se fera uniquement dans les magasins de France métropolitaine et n'aura aucune valeur avant activation en caisse. Sur le site internet

www.idkids.fr, il est possible d'acheter une e-carte cadeau. Un fois payée elle vous sera envoyée par email avec les 19 chiffres de votre carte ainsi que le code pin de 4 chiffres.

La carte cadeau ou e-carte cadeau est utilisable en une ou plusieurs fois, dans l'ensemble des magasins IDIKIDS, OKAIDI OBAIDI et OXYBUL de France métropolitaine et sur les sites web www.idkids.fr, www.okaidi.fr et www.oxybul.com, et peut également être complétée par un autre moyen de paiement. Le Client possédant une carte de fidélité IDKIDS Family bénéficiera des points de fidélité lors de l'achat d'une carte cadeau ; ce qui n'est pas le cas pour le Client utilisant une carte cadeau.

Une commande sur le site internet contenant une carte cadeau ne pourra faire l'objet d'un paiement par avantage fidélité.

Non nominative, la carte ne peut être ni échangée, ni remplacée, ni portée au crédit d'un compte et ne peut donner lieu à aucun remboursement même en cas de perte, vol, détérioration ou expiration.

- Si vous souhaitez régler votre commande avec plusieurs cartes cadeaux Idkids : après avoir enregistré votre première carte, vous aurez la possibilité d'en ajouter une deuxième à l'étape suivante.

- Si le montant de votre commande est inférieur au montant total de vos cartes cadeaux Idkids, le montant de votre commande sera intégralement débité de vos cartes cadeaux. Le solde restera disponible et réutilisable.

- Si le montant de votre commande est supérieur au montant total de vos cartes cadeaux Idkids, vous pourrez régler le complément par carte bancaire, Paypal ou une autre carte cadeau Okaidi.

Toute demande de remboursement des produits achetés au moyen de la carte ne pourra se faire que par l'émission d'une nouvelle carte cadeau.

Carte cadeau valable 1 an à compter de la date d'achat. Solde et date de validité de la carte consultables en magasin ou sur le site web.

#### **ARTICLE 6 : Désignation des gagnants**

La désignation des gagnants s'effectuera le 02/11/2022 par la Société Organisatrice.

Toute modification du présent règlement donnera lieu à un nouveau dépôt en **l'étude SELARL GOBERT PLASSY-SZYPULA ET ASSOCIES, Commissaires de justice à Roubaix 26 avenue Gustave Delory**. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

#### **ARTICLE 7 : Gratuité du Jeu**

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

#### **ARTICLE 8 : Autorisation de publication**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'afficher les noms ainsi que la liste des lots remportés par les gagnants, sans que cela ne leur confère d'autres droits que la remise des lots. Pour la remise des lots aux participants de moins de 18 ans, l'accord des parents sera nécessaire.

#### **ARTICLE 9 : Données Personnelles**

Les données personnelles vous concernant sont recueillies et traitées par la Société Organisatrice, dans le cadre du Jeu, plus précisément afin d'enregistrer votre participation au Jeu, d'informer les Gagnants et le cas échéant, de leur envoyer le lot.

Sous réserve de votre consentement, vos données personnelles pourront également être utilisées à des fins de prospection commerciale par voie électronique. S'agissant de ces données utilisées à des fins de prospection commerciale, elles seront conservées pendant une durée de 3 ans.

La Société Organisatrice assure prendre toutes les dispositions nécessaires conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, afin d'assurer la conformité et la sécurité des données personnelles vous concernant.

Les participants autorisent toutes les vérifications sur leurs données personnelles. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 14 Avril 2016 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la portabilité de vos données ainsi que d'un droit à la limitation et d'opposition au traitement de vos données. Vous pouvez également définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès et, lorsque le traitement est fondé sur votre consentement, vous pouvez à tout moment le retirer.

Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à : CATIMINI – Service clients – 162 boulevard de Fourmies – 59100 ROUBAIX ou par email à : [customerservice@idkids.com](mailto:customerservice@idkids.com), en précisant votre demande et en joignant une copie de votre pièce d'identité. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique "Données Personnelles" sur le site [www.okaidi.fr](http://www.okaidi.fr).

#### **ARTICLE 10 : Responsabilité et garantie**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

#### **ARTICLE 11 : Acceptation du règlement du Jeu**

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Le gagnant doit accepter que son identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot.

#### **ARTICLE 12 : Litige et loi applicable**

Ce Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine de la Société Organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents.

#### **ARTICLE 13 : Règlement de Jeu et Dépôt légal**

Le règlement du Jeu est déposé chez :

Etude **SELARL GOBERT PLASSY-SZYPULA ET ASSOCIES, Commissaires de justice à Roubaix 26 avenue Gustave Delory**

Le règlement peut-être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice.

L'avenant sera alors déposé en en **l'étude SELARL GOBERT PLASSY-SZYPULA ET ASSOCIES, Commissaires de justice à Roubaix 26 avenue Gustave Delory**, dépositaire du règlement avant sa publication.

Le règlement du Jeu est disponible sur le formulaire de participation au jeu concours.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du Jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à

Catimini SAS  
162 boulevard de Fourmies  
BP 615 59061 Roubaix Cedex 1, France

Le timbre de la demande de règlement sera remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant et de l'intitulé du Jeu).